



RESIDENCE DE L'AGE D'OR à Clairière

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées

**29 Rue de Clairière
97200 Fort-de-France**

GSM: 0696 26 06 98

Fixe: 0596 70 22 67 / 0596 70 18 22

www.residencedelagedor.fr

LIVRET D'ACCUEIL



RESIDENCE DE L'AGE D'OR

à Clairière

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées
29 Rue de Clairière - 97200 Fort-de-France



BIENVENUE !

Nous vous souhaitons la bienvenue à la Résidence de l'Age d'Or, Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPA).

L'ensemble des professionnels exerçant sur le site s'engage à vous apporter des soins adaptés et personnalisés, ainsi que des prestations de qualité qui rendront, nous l'espérons, votre séjour le plus agréable possible et une adaptation facile parmi nous dans votre nouveau cadre de vie.

Ce livret d'accueil a été conçu dans le but de vous expliquer au mieux le fonctionnement pratique de la structure.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à la responsable du site : Mme BERTHOLO Béatrice qui répondra à toutes vos interrogations.

Mme BERTHOLO, Responsable de site.

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La résidence se situe au cœur du quartier Clairière, à Fort-de-France.

Pour y accéder :

En voiture : Rocade de Fort-de-France > Sortie Didier > Cluny > Rond Point du Vietnam héroïque > Direction Clinique Saint Paul > Vers Morne Tartenson, côté droit de la rue, juste après GESA Ambulances.

En Bus : Lignes 26/27 Bus Mozaïk, arrêt « Morne Tartenson ».

2. HISTORIQUE ET PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

La Résidence de l'Age d'Or est un établissement d'hébergement à caractère privé pour personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie.

Elle a été créée en 2003 par Mme VANITOU Francette.

La Société BELAGE, représentée par Dr MANSOUR Nabil a racheté l'établissement en 2015.

La gestion quotidienne du site est assurée par Mme BERTHOLO Béatrice, Cadre de santé de profession. Elle est assistée dans ses missions par Mme FORTUNE Elisabeth, son adjointe.

Son bureau se trouve au niveau -1 du bâtiment.

La résidence a une capacité d'accueil de **24 résidents**.

Les chambres sont réparties sur 3 niveaux, 8 chambres par niveau.

A chaque niveau, se trouvent 1 salon et 1 salle de restauration.

Au niveau -1 se trouvent l'office, la salle d'animations polyvalente, la buanderie et les vestiaires du personnel.

Un ascenseur dessert les différents niveaux.

L'établissement est accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'établissement est équipé d'un parking de stationnement.

Les horaires d'ouverture sont : **7h - 20h**.

Il vous faut sonner à l'entrée de la résidence pour vous annoncer.

3. NOTRE MISSION

La maison de retraite Résidence de l'Age d'Or accueille en pension complète des résidents d'au moins 60 ans autonomes ou en perte d'autonomie, sans discrimination d'origine ou de religion. Nous assurons, en complément de l'entourage familial un accompagnement adapté aux besoins des résidents, en termes de qualité de vie, de bien-être, de confort, de santé et de sécurité.

Nos grandes missions :

- Être d'abord un lieu de vie,
- Être un lieu adapté à la prise en charge pour chacun jusqu'à la fin de sa vie,
- Être un lieu de prévention et de soins où sont prodiguées de façon coordonnée les prestations médicales et paramédicales aux résidents.

Admissions

Les admissions sont prononcées par la Direction après examen du dossier (médical et administratif) par la responsable du site en tenant compte de l'avis du médecin traitant du futur résident.

Une visite préalable de la Maison de Retraite par le résident et sa famille est indispensable.

Cette première rencontre permettra de mieux préparer l'admission proprement dite.

La date de réservation de la chambre est fixée d'un commun accord.

Elle correspond à la date de départ de la facturation même si le résident décide d'arriver à une date ultérieure.

Les admissions de nouveaux résidents se font uniquement du lundi au vendredi, entre 8h et 16h.

Aides financières possibles

Les aides sociales qui permettent d'aider à financer le prix de journée d'hébergement sont accordées sous certaines conditions.

Mutuelles, caisse de retraite ou organismes d'assurance et de prévoyance versent parfois à leurs adhérents des aides complémentaires.

Rapprochez vous de ces organismes à titre individuel.

4. DROITS ET INFORMATION DES RESIDENTS

L'avancée en âge et la dépendance ne sont pas synonymes de disparition des droits.

Bien au contraire, les droits de choisir, d'être libre d'aller et venir, s'exercent toujours.

Nous attachons la plus haute importance à ce que vos convictions ou choix personnels soient respectés.

N'hésitez pas à nous faire connaître toute disposition particulière liée à ceux-ci.

Pour garantir le respect de vos droits et de vos libertés, l'établissement s'attache au respect de la Charte des Droits et Libertés de la Personne Âgée Accueillie annexée au présent livret.

Droits individuels

Vous avez le droit au respect, à la dignité, à la vie privée (confidentialité) et à l'intimité.

Vous pouvez donner votre avis, poser des questions et faire des choix concernant votre vie, et vos activités.

Vous avez le droit d'être informé clairement et de vous exprimer.

Confidentialité

Les professionnels de l'établissement sont tenus au respect du secret professionnel.

Le respect de la confidentialité des informations médicales relatives aux résidents est une obligation pour tous les professionnels de l'établissement.

La personne de confiance

Vous pouvez, si vous le souhaitez, désigner une personne de confiance, librement choisie dans votre entourage, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre.

La désignation d'une personne de confiance doit se faire par écrit auprès de votre médecin traitant et de la responsable du site.

Les directives anticipées

Les directives anticipées sont un document écrit dans lequel une personne indique à l'avance ses souhaits concernant ce qu'elle accepterait ou refuserait si un jour elle ne pouvait plus s'exprimer elle-même. Elles servent à guider les médecins et les proches pour respecter la volonté de la personne, notamment en fin de vie.

Nous recommandons à nos résidents à nous faire part des leurs, s'ils en ont.

Consentement éclairé

Les professionnels recueillent le consentement et l'adhésion du résident avant tout acte, dans le cadre de l'accompagnement individuel proposé. Les professionnels se doivent d'assurer la bonne compréhension des informations transmises au résident, en adaptant leur communication le cas échéant.

Respect des autres résidents

Comme vous, les autres résidents ont fait le choix de cet établissement comme lieu de vie ; il vous faudra partager les règles de vie en collectivité avec eux.

Le respect de l'intimité est une valeur fondamentale, la chambre du résident doit rester un espace privatif.

Une présentation correcte est demandée en journée hors de la chambre.

Prise en charge de la douleur

La prise en charge de la douleur est une réelle préoccupation des professionnels de la résidence (Responsable de site et auxiliaires de vie sociale). Nous nous assurons que les professionnels libéraux intervenants y soient aussi sensibles et veillent à une prise en charge adéquate de chaque résident.

Droit à l'information

Le droit à l'information relative à tout élément de sa prise en charge est garanti au résident.

Droit d'accès à votre dossier d'accompagnement

L'établissement est un établissement social. Avec l'accord du résident, nous conservons toute donnée médicale mise à notre disposition par le résident, son entourage, ou les professionnels libéraux intervenants.

Tout résident a accès à son dossier d'accompagnement sur demande orale formulée, ou par écrit, sur simple demande à la Responsable de site.

Conseil de la Vie Sociale

Le conseil de la vie sociale est une instance réglementaire d'expression des résidents, des familles, du personnel et de la Direction.

Il s'agit d'un organisme consultatif sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement.

Ce conseil se réunit au moins trois fois par an.

La liste des membres du Conseil de la vie sociale est affichée à l'entrée de la structure.

Les comptes-rendus des réunions CVS sont à disposition auprès de la Responsable de site.

Le dernier compte-rendu est affiché à l'entrée de la résidence.

Projet de Vie Personnalisé (PVP) ou projet d'accompagnement

Lors de l'admission du résident, la Responsable de site est chargée, avec le résident et ses proches si le résident le souhaite, de la co-construction du projet de vie personnalisé du résident.

C'est un projet qui prend en compte :

- Les habitudes de vie,
- Les goûts et préférences,
- Les besoins,
- Les souhaits (rythme de vie, activités, relations, alimentation, etc.).

Il évolue dans le temps et est réajusté régulièrement.

Le projet de vie personnalisé sert à :

- Respecter la personne dans son individualité,
- Adapter l'accompagnement à ses attentes,
- Maintenir l'autonomie et le bien-être,
- Donner du sens à l'accompagnement quotidien.

Il permet aux professionnels :

- De mieux connaître le résident,
- D'agir de manière cohérente et bienveillante,
- De coordonner les interventions autour de la personne,
- D'impliquer le résident (et ses proches si besoin) dans les décisions.

En résumé, le projet de vie personnalisé est un fil conducteur qui aide l'équipe à accompagner chaque résident comme une personne unique.

Libre expression

Tous les résidents sont libres d'exprimer leur satisfaction, insatisfaction, avis sur la vie au sein de la résidence ; de même que tout professionnel usager de la structure.

Des enquêtes satisfaction sont réalisées 1 fois par an a minima.

En dehors des périodes d'enquêtes, le résident ou son entourage peuvent s'exprimer oralement auprès de la Responsable site ou par écrit.

L'ensemble des informations recueillies fait l'objet d'une traçabilité.

Un retour est fait au résident ou à son entourage.

Dans le cas d'un événement dit « indésirable » ou d'une plainte : selon le cas, le traitement se fait en réunion de Direction, ou en CVS.

Le CVS est informé du suivi et des suites données à l'ensemble des expressions formulées.

Bientraitance

La bientraitance est une manière d'accompagner chacun avec respect, écoute et attention.

Elle invite à considérer le résident comme une personne à part entière, avec son histoire, ses choix et ses habitudes, à respecter sa dignité et son intimité, à l'écouter et lui proposer un accompagnement adapté.

Pair aideance

La pair aideance est l'aide que peuvent s'apporter les résidents entre eux.

Elle repose sur l'entraide, l'écoute et le partage d'expériences entre personnes qui vivent des situations proches. Un résident peut ainsi : écouter un autre résident, le rassurer, partager un conseil ou un vécu, l'accompagner lors d'une activité ou d'un moment de la vie quotidienne.

La pair aideance n'est ni un soin, ni une obligation. Elle se fait librement, dans le respect de chacun, et vient en complément de l'accompagnement des professionnels.

Droit à la citoyenneté

Le droit à la citoyenneté signifie que le résident est un citoyen à part entière, même en vivant en établissement d'hébergement pour personne âgée.

Cela veut dire qu'il a le droit : de s'exprimer librement et d'être écouté, de voter, de s'informer et de faire vos choix, de participer aux instances de la résidence comme le Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Pour chaque élection (municipale, nationale...), l'établissement met en place une organisation, avec la ville de Fort-de-France garantissant votre capacité à voter.

Informatique et Libertés

Les informations concernant le résident font l'objet d'un traitement informatisé, dans le respect des consignes de la CNIL (Commission National de l'Informatique et des Libertés). La structure dispose d'un DPO (Délégué à la Protection des Données), professionnel du Groupe Saint Paul, et d'un registre de traitement des données personnelles.

Droits à l'utilisation de l'image et de la voix

La reproduction de l'image et de la voix des personnes est une pratique courante dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Les images peuvent servir à illustrer une affiche portant sur une journée festive par exemple.

Le droit à l'utilisation de l'image et de la voix impose de recevoir le consentement du résident.

Réseaux sociaux : La résidence s'engage à ne diffuser aucune image ou voix de résidents reconnaissables sur les réseaux sociaux ; les visages des résidents sont systématiquement masqués.

5. LE PERSONNEL

La prise en charge des résidents est assurée par une équipe d'Auxiliaires de Vie Sociale (AVS), salariées de l'établissement.

6. LES INTERVENANTS EXTERIEURS

Les résidents gardent le libre choix de leur médecin traitant et de leurs infirmières, qui assurent les soins de la vie courante (aide à la toilette, aide à la prise de médicaments...).

Chaque résident doit avoir déclaré son médecin traitant.

Si le médecin traitant ne peut pas se déplacer au sein de la résidence, l'entourage du résident doit prendre toutes les mesures nécessaires pour conduire le résident au cabinet médical de son médecin.

D'autres intervenants sont amenés à intervenir au sein de l'établissement : kinésithérapeutes, animateurs, coiffeurs, podologues, esthéticiennes, etc.

Tous ces intervenants sont aussi tenus au respect de la Charte des Droits et Libertés de la Personne Âgée Accueillie.

7. LA VIE QUOTIDIENNE

La qualité de vie, l'accompagnement et la sécurité des soins constituent une priorité pour les prestations proposées à l'ensemble des résidents qui sont accueillis ainsi que pour leurs proches.

Une attention est également portée à la prévention de l'isolement, grâce à un encouragement au maintien des liens avec la famille et le proche entourage, au respect de l'espace de vie.

7.1. Les chambres

Chaque chambre est équipée d'un lit médicalisé, un chevet, une table, un placard mural, une salle d'eau, et d'une terrasse.

Vous êtes chez vous : vous pouvez donc décorer votre chambre d'objets personnels, familiers, et apporter de petits meubles compatibles avec la sécurité et l'espace de la chambre.

Exemples d'objets : tableaux, photos, réveil, poste de radio, téléviseur...

Un inventaire des biens et objets que vous aurez apportés sera fait à l'admission.



**Dans le cas exceptionnel où la personnalisation de la chambre n'est pas faite par le résident (ou par son entourage si le résident n'est pas en capacité de l'organiser), si le résident en manifeste le désir, la personnalisation de la chambre sera faite par l'établissement.*

Les choix du résident seront pris en compte puis refacturés à ce dernier.

L'entourage en sera bien sûr informé (souhaits du résident et montant alloué à la personnalisation).

**Nous pouvons également mettre à disposition une chambre aménagée et équipée (TV, internet, réfrigérateur, lit, placard, chevet...) dans le cas où votre séjour au sein de notre structure serait de courte durée.*

7.2. Climatisation, télévision, téléphone, appel malade

Toutes les chambres sont climatisées.

Elles sont équipées d'une prise téléphonique, une prise télévision, et d'un appel malade.

Le choix des opérateurs de téléphonie et de télévision est à la charge du résident (démarches entreprises pour installation de la ligne et facturation).

L'appel malade est relié à un dispositif centralisateur, qui alerte les professionnels du site pour intervention immédiate auprès de vous.
La sonnette se trouve à la tête du lit.

7.3. Les repas

Les repas sont des moments privilégiés de rencontre.
Ils sont pris en salle de restauration, ce qui permet aux résidents qui le souhaitent de prendre leur repas en commun. Il y a 1 salle de restauration par étage.
Les horaires sont les suivants : **7h30 - 12h30 - 17h30.**

Les repas sont fabriqués par l'entreprise de restauration Nutripaul.
Les menus proposés ont été élaborés par une diététicienne.
Vous bénéficiez d'un régime adapté à votre état de santé (diabétique, sans sel, normal, haché, mixé...), parfois prescrit par le médecin.
Il vous est vivement conseillé de ne consommer que les repas qui vous sont proposés par l'établissement.
Deux réfrigérateurs sont mis à votre disposition au sein de l'établissement (salle de restauration), les produits que vous y mettrez devront être identifiés à votre nom.
Vos proches peuvent déjeuner avec vous (leur repas ou le repas proposé par l'établissement – refacturé par l'établissement) : il vous faudra l'indiquer préalablement au personnel la veille.

7.4. Espaces de détente et de convivialité

Un salon à chaque étage est à votre disposition pour vous permettre de passer un moment de détente et d'accueillir vos visiteurs.
Vous pouvez également vous rendre dans le jardin, disposant d'un carbet ; jardin entretenu et aménagé pour vos promenades à pied ou en fauteuil, accompagné si votre état le nécessite, d'un membre de votre entourage, ou d'un professionnel exerçant sur site.

7.5. Le courrier

Réception : Le courrier personnel, qui vous est adressé, vous est remis chaque jour, du lundi au samedi.
Donnez à votre correspondant l'adresse complète de la maison de retraite et invitez-le à mentionner sur l'enveloppe vos nom et prénom, ce afin d'éviter toute confusion.
Envoi : Pour expédier votre courrier, remettez-le affranchi à l'auxiliaire de vie qui transmettra.

7.6. Toilette/Coiffure/Pédicure

Les professionnels de l'établissement et vos infirmières vous accompagneront pour les soins d'hygiène et de confort.
Les prestations type Coiffure et Pédicure sont organisées par l'établissement et à votre charge – en faire la demande auprès de la responsable du site.

7.7. Les visites

Votre famille et vos amis sont les bienvenus.
Les enfants sont admis quelque soit leur âge.
Les visites sont autorisées de 7h à 19h.
Les visiteurs ne doivent pas troubler la sérénité des lieux ni en gêner le fonctionnement.
Les locaux et équipements mis à disposition des résidents, de leur famille et entourage ne doivent pas faire l'objet de dégradations volontaires.



Vos visiteurs sont tenus de respecter le matériel, le mobilier et les locaux mis à leur disposition. Toute dégradation volontaire sera facturée au résident. Chacun doit veiller à maintenir la propreté des locaux et équipements mis à disposition.

7.8. Les absences

Le résident peut entrer et sortir de la résidence librement, sans autorisation préalable.

La liberté d'aller et venir du résident est respectée et promue.

Des interphones et des digicodes sont placés au niveau des portes d'accès, pour éviter tout risque d'intrusion de personnes non autorisées. Les codes sont communiqués aux résidents.

En cas d'absence, nous demandons aux résidents de bien vouloir nous en prévenir de façon à éviter toute inquiétude de la part des professionnels du site.

Si vous souhaitez ou vous devez vous absenter de l'établissement (vacances, visites à votre entourage hors du département, séjour hospitalier...), en informer la responsable du site le plus tôt possible.

Elle verra avec vous les modalités organisationnelles en lien avec cette absence (cf. les conditions prévues par le contrat de séjour).

7.9. Le linge

Prévoyez votre linge personnel.

Votre linge doit être identifié (draps, vêtements, chaussettes, ...)

Nous vous conseillons de prévoir des vêtements faciles à porter.

A titre indicatif, nous vous conseillons :

Linge de toilette : 2 Draps de bain, 6 Serviettes éponge, 6 Gants.

Linge de corps : 8 Culottes ou Slips.

Vêtements de femme : 6 Robes, 4 Chemises de nuit, 2 Robes de chambre, 4 soutiens gorges, 2 Paires de chaussettes, 2 Pulls, Ceinture.

Vêtements d'homme : 6 Pantalons ou shorts, 6 Chemises ou tee-shirts, 2 Pulls ou Gilets, 2 Paires de chaussettes, 6 Pyjamas, 2 Pulls, Ceinture.

Thermomètre (Thermomètre mercure interdit).

Brosse à dent et dentifrice.

Peigne, brosse, nécessaire de rasage.

Nécessaire d'entretien et d'hygiène des appareils dentaires, auditifs et visuels.

Privilégier le choix de linge en 100% coton.

Le linge est entretenu par l'établissement (Lavage, repassage, petite couture).

Précision : Votre famille peut, si elle le souhaite, assurer l'entretien de votre linge personnel.

Cela ne donne pas droit à une diminution du tarif hébergement.

Pour un renouvellement du trousseau, vous serez amené à solliciter votre entourage.

En cas de manquement, l'établissement se réserve le droit d'acquérir les effets indispensables à votre confort ; ces effets seront choisis selon vos choix, et vous seront refacturés.

Nous demandons à chaque résident d'étiqueter son linge dès l'admission et de fournir (pour les résidents en hébergement permanent) un tampon encreur personnalisé pour textile / tissu.

7.10. L'hygiène

L'entretien des chambres est assuré par les professionnels de l'établissement.

L'infirmière référente hygiéniste Saint Paul met en place des formations et des sensibilisations à destination des professionnels de la résidence.

7.11. Aumônerie et cultes

Une messe est célébrée une fois par mois au sein de la résidence, par un des prêtres de la paroisse.

7.12. Objets de valeur

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons instamment de ne pas conserver sur vous et dans votre chambre, vos objets de valeur, argent et moyens de paiement.

La responsabilité de l'Établissement ne saurait être recherchée en cas de perte ou de vol.

7.13. Sécurité et interdictions

La sécurité bâtementaire et le bon fonctionnement des installations et équipements sont assurés par le service technique Saint Paul.

L'ensemble des professionnels salariés est formé à la sécurité incendie et à la gestion des urgences vitales (formation AFGSU).

Pour des raisons de sécurité, et conformément à la réglementation, il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des chambres, dans l'enceinte de l'établissement.

Cette règle s'applique également aux visiteurs.

Il est demandé aux visiteurs de veiller à bien refermer les portes d'accès après leur passage.

Appareils chauffants : Tout appareil chauffant (fer à repasser, chauffe liquide) est interdit en chambre.

Animaux domestiques : La résidence n'autorise pas la présence d'animaux domestiques.

8. LOISIRS ET ANIMATIONS

Les animations quotidiennes se tiennent aux salons de convivialité des différents niveaux, ou en salle polyvalente du bâtiment.

Le résident est libre de participer ou non aux activités proposées par la structure.

L'animation se doit de permettre une ouverture vers l'extérieur ; la participation de l'entourage des résidents et celle de partenaires extérieurs est recherchée.

Le planning des animations est affiché à l'entrée de la résidence, ainsi qu'aux différents niveaux.

Le projet de vie de chaque résident reste le document de référence pour la détermination des centres d'intérêt des résidents qui se déclinent alors en objectifs d'animation : maintenir le lien social, se divertir, préserver l'estime de soi, préserver l'autonomie, entretenir la mémoire, ouverture sur l'extérieur, fêtes et traditions.

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) valide le choix des animations collectives retenues.

La glace du dimanche : Tous les dimanches après-midi, des glaces sont servies aux résidents.

N'hésitez pas à consulter le site internet <https://www.residencedelagedor.fr> ou la page Facebook  de la résidence.

Animations courantes réalisées, adaptées aux capacités et aux envies des résidents :

Activités physiques douces

- Gym douce / réveil musculaire

Animations cognitives

- Jeux de mémoire
- Quiz
- Ateliers lecture ou revue de presse
- Jeux de société (loto, dominos, cartes)

Animations créatives et manuelles

- Atelier peinture, dessin, coloriage
- Décoration
- Théâtre

Animations culinaires

- Atelier cuisine (pâtisserie)
- Dégustations à thème
- Goûters festifs

Animations sociales et culturelles

- Fêtes et événements (anniversaires, fêtes calendaires)
- Sorties extérieures (cinéma, marche sur la plage)
- Interventions extérieures (écoles, associations, artistes)
- Moments de partage religieux ou spirituels

Animations intergénérationnelles

- Rencontres avec des enfants

Formalités d'inscription et frais de séjour :

Voir contrat de séjour joint.

RESIDENCE DE L'AGE D'OR

à Clairière

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées
29 Rue de Clairière - 97200 Fort-de-France



Qualité de vie - Confort - Santé - Sécurité

Dans une ambiance familiale, la Résidence accueille en pension complète, en chambre individuelle, des personnes âgées de 60 ans et plus. Le résident aménage sa chambre à sa convenance personnelle.



En complément de votre entourage, nous vous proposons un accompagnement en lien avec vos besoins quotidiens: qualité de vie, confort, santé et sécurité.

Notre équipe est composée d'Auxiliaires de Vie Sociale, qui vous assurent un accompagnement et une présence 24h/24h.

Nos services



- Entretien complet de votre espace de vie et de votre linge.
- Service de restauration.
- Accompagnement et présence 24h/24h de professionnels qualifiés dans le respect de votre vie privée et habitudes de vie.
- Ateliers et animations divers (gymnastique adaptée, repas à thèmes, anniversaires, ateliers couture, lecture). Fréquence hebdomadaire, ou mensuelle (pour les animations festives).
- Sorties thématiques.
- Espaces communs (salles de restauration/jeux), salons de convivialité, jardin, parking.
- Hébergement temporaire: à la demande.

Le tarif de la chambre comprend l'ensemble des services cités.

